

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Tina Mallet	Numéro de permis 1064008	Date d'inspection Le 29 juin 2022	
Nom de l'établissement Garderie Tina Mallet		Numéro de téléphone (506) 336-8516	
Adresse 140 chemin des Huitres Haut-Shippagan NB E8S 2N6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires généraux			
Surveillance corrigé par courriel donc le ratio n'a pas été vérifié.			

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

29 juin 2022

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date